

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 10 septembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 septembre 2021

N° 21-08-05

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2021

OBJET :

**Convention d'objectifs
entre la commune et
l'association crèche multi-
accueils « Les Petits
Galopins »**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER
- Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Edith
CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-
Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE –
Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Georges DUBESSET
– Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE –
Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Philippe DENIS – Gérard
ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Christian BECUWE à
Mireille PAULET - Suzanne BOICHON à Daniel
DUCROS - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE –
Lydie THOLLOT à Guy BERNE.

Membre absent :

André HUBERT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION CRECHE MULTI-ACCUEILS « LES PETITS GALOPINS »

Vu les dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la passation d'une convention avec les associations bénéficiant de subventions publiques annuelles de plus de 23 000 €,

Vu la délibération N° 19-08-08 du Conseil Municipal du 12 septembre 2019, relative à la convention de moyens et d'objectifs entre la commune et l'association crèche multi accueils les petits galopins.

Madame Solange MORERE, adjointe au Maire, rappelle que depuis juillet 2019, la Ville de Saint-Galmier a récupéré la compétence petite enfance jusqu'alors confiée à Forez-Est. Il aura fallu deux ans et demi pour finaliser les accords de cette reprise de compétence. Mais depuis le 1^{er} juillet 2019, la ville contractualise directement avec l'association crèche multi-accueils « les petits galopins », ce qui est l'objet de cette délibération. La précédente convention du 1^{er} juillet 2019 s'est terminée au 30 juin 2021.

La ville soutient la structure multi accueils, par la mise à disposition de locaux ainsi que par l'attribution d'une subvention.

Il est donc proposé de signer une convention du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026.

Il sera procédé au versement de la subvention de la manière suivante :

- Un acompte pourra être versé en février, en anticipation du vote du budget, (sur demande de « l'Association »)
- Un acompte correspondant à 1/4 du montant de la subvention dont sera déduit le premier acompte déjà versé, interviendra en avril,
- Un acompte correspondant à 1/4 du montant de la subvention votée lors du budget, sera versé au deuxième trimestre,
- Un acompte correspondant à 1/4 du montant de la subvention votée lors du budget, sera versé au troisième trimestre,
- Le solde sera versé au cours du 1^{er} trimestre de l'année N+1 après vérification des justificatifs transmis (article 5).

La prise en charge des éléments suivants sera faite par la Ville de Saint-Galmier :

- Les locaux,
- Les fluides,
- Le photocopieur,
- Les ordinateurs,
- Les téléphones,
- L'accès Internet,
- La maintenance informatique,
- Les travaux et réparations courantes.

Ces frais seront valorisés annuellement, dans les comptes budgétaires de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention telle que présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 septembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

